

Montauban. Deux militants CGT au tribunal de police



antoine Lopez annonce le report de son procès et de Jean Chipolina au 2 décembre prochain.
/ Photo DDM Chantal Longo.

Plus de cent adhérents de la CGT étaient réunis hier après-midi devant le tribunal de police où devait comparaître les deux secrétaires de l'UD en tant qu'accusés.

On pourrait presque parler de tour de chauffe pour ce début du mois de septembre où la rentrée sociale risque de prendre le pas très vite sur celle des classes. Avec tous les rendez-vous qui se profilent sur la ville entre samedi, lundi et mardi. Hier donc en tout début d'après-midi, dans la rue de l'Horloge il y avait plus de cent personnes venues de Tarn-et-Garonne, mais aussi de Haute-Garonne, de Tarbes pour soutenir les deux «accusés du jour» : Antoine Lopez secrétaire de l'UD CGT 82 et Jean Chipolina secrétaire de cette UD. A eux deux il est reproché par la direction de «Mirabel emballages» d'être les auteurs de «violences légères». Les faits s'étaient passés dans l'après-midi du lundi 18 janvier où une jeune femme salariée de cette entreprise Mireille, déléguée syndicale CGT devait être reçue par la direction pour un entretien préalable avant un éventuel licenciement.

La direction refusant le dialogue il y avait eu une bousculade. Il appartiendra aux gendarmes qui ont instruit une enquête de savoir qui en est à l'origine. Toujours -est-il qu'une militante membre de l'UD CGT fut ce jour là violemment rudoyée. Mais pour l'instant les plaintes instruites étaient celles de la direction de «Mirabel emballages» et motivaient à la fois l'inscription de l'affaire au rôle de l'audience d'hier après-midi et le rassemblement de soutien.

REVOYEE AU 2 DECEMBRE

Dans la petite salle au premier étage du tribunal de police, les deux prévenus en compagnie de leur avocat maître Lucien Bedoc attendaient patiemment l'appel de leur affaire. L'audience débutant par cinq prestations de serment et un premier renvoi d'affaire. A l'appel du dossier concernant «Mirabel Emballages» seul les deux syndicalistes et leur conseil étaient devant le président et madame le Procureur de la République. L'avocat de la partie adverse ayant demandé par courriero et pour ses deux clients le report. Celui-ci était accepté et programmé en contradictoire à l'audience du jeudi 2 décembre .Mais avec l'acceptation d'une modification dans la convocation des syndicalistes. Puisque Lina Desanti a demandé à être citée à comparaître à la barre et surtout à pouvoir s'exprimer sur l'agression dont elle fut victime ce jour-là devant plusieurs dizaines de témoins. Il était à ce moment-là, environ 14h30 ,une bonne partie du public de la petite salle du tribunal de police partait dans le sillage des syndicalistes et de leur avocat. Pour sur le seuil une prise de paroles au milieu des drapeaux de la CGT et du syndicat FSU venu témoigner sa solidarité .

« Défendre nos libertés »

Deux prises de parole ont suivi cette audience. Celle d'Antoine Lopez qui au-delà du factuel a insisté sur le combat à mener « pour l'expression des libertés syndicales ». Il a cité plusieurs exemples dans la Tarn-et-Garonne où des employeurs font « tout pour éviter qu'il y ait justement l'expression syndicale dans leur entreprise ». On retrouvait le même ton dans les propos de Fabien Lemaire qui dénonçait « les entreprises qui deviennent des zones de non-droit. » Et craignait de plus en plus « une véritable chasse au militant syndical».

Le chiffre : 3

prévenus >Et non deux. L'affaire renvoyée, verra normalement trois personnes de la CGT citées comme prévenus. Lina Desanti ayant demandé à être aux côtés d'Antoine Lopez et Jean Chipolona.

« Il y a de plus en plus d'atteintes au droit syndical dans de nombreuses entreprises de ce département. Comme aussi à Confecta, Techniprint, Eurosérum » Fabien Lemaire délégué CGT.

LA DEPECHE - Publié le 03/09/2010 08:38 - Modifié le 03/09/2010 à 13:59 | **Jean-Pierre François**